

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01510

Numéro SIREN : 830 889 705

Nom ou dénomination : 3B-INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2020 sous le numéro de dépôt 10392

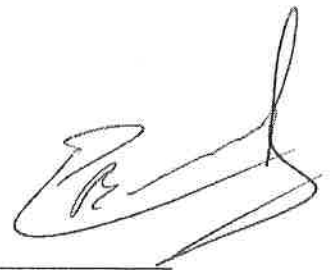
3B-INVEST

Société par actions simplifiée

Au capital de 171.587 euros

Siège social : 6229 route de Saint-Canadet – 13610 LE PUY-SAINT-REPARADE
RCS AIX-EN-PROVENCE 830.889.705

COMPTES ANNUELS **EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**



SARL 3B-CONSULT

Président

Représentant : Pierre BRACCHI

Titre : Gérant

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 18		Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement	10 231	3 659	6 572		6 572
	Frais de développement	72 965	10 345	62 620		62 620
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions	173 000	12 374	160 626		160 626
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	171 487		171 487		171 487
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
Total II		427 683	26 379	401 304		401 304
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances	158 574		158 574		158 574
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	16 469		16 469		16 469
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	175 043		175 043		175 043
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		602 726	26 379	576 347		576 347

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 18	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 171 587) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	171 587		171 587	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	45 779		45 779	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	125 808		125 808	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	171 732 248 335		171 732 248 335	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	10 800 19 673		10 800 19 673	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I) Total IV	450 539		450 539	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	576 347		576 347	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

289 977

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 18			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	115 363		115 363		115 363	
Chiffre d'affaires NET	115 363		115 363		115 363	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			115 363		115 363	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes **			123 734		123 734	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 598		1 598	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			26 379		26 379	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			151 711		151 711	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			36 349		36 349	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 18	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Enros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 431		9 431	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 431		9 431	
2. Résultat financier (V-VI)	9 431		9 431	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	45 779		45 779	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	115 363		115 363	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	161 142		161 142	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	45 779		45 779	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 06/07/2017 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

3B-INVEST

Société par actions simplifiée

Au capital de 171.587 euros

Siège social : 6229 route de Saint-Canadet – 13610 LE PUY-SAINTE-REPARADE
RCS AIX-EN-PROVENCE 830.889.705

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL **DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE** **EN DATE DU 28 JUIN 2019**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Décision 2. Affectation du résultat.

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à la somme de 45.779 € au compte « *Report à Nouveau* ».

En outre, s'agissant du premier exercice de la Société, les dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts ne sont pas applicables.



SARL 3B CONSULT

Président

Représentant : Pierre BRACCHI

Titre: Gérant

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL



Michelle DELFAUX

Commissaire aux comptes des sociétés

Expert-comptable Diplômé,

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille

N° Siret 347 888 935 00033

A.P.E. : 6920Z

N° TVA intracommunautaire : FR70347888935

3B-INVEST

6229 route de Saint CANADET

13610 LE PUY SAINTE REPARADE

Aix en Provence, le 13 juin 2019

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels de l'exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2018

Michelle DELFAUX, Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale d'Aix en Provence et de Bastia

N° d'identifiant national : 06000853

Pour l'entité :

3B-INVEST

Exercice clos le 31 décembre 2018

Notre référence : 3B-INVEST CAC 2018

nd

A l'associée unique de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associée unique de la société, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3B-INVEST relatifs à l'exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 6 juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

nd

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes **exerce** son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies **significatives**, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne **pertinent** pour l'audit afin de définir des **procédures** d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il **apprécie** le caractère approprié des méthodes comptables **retenues** et le **caractère** raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le **caractère** approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois **rappelé** que des **circonstances** ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il **conclut** à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aix en Provence, le 13 juin 2019,



Michelle DELFAUX
Expert-comptable
Commissaire aux
comptes
Siret 347 888 00033
Michelle DELFAUX
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		31/12/2018 18mois		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement	10 231	3 659	6 572
	Frais de développement	72 965	10 345	62 620
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions	173 000	12 374	160 626
	Installations techniques, matériel et outillage			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations	171 487		171 487
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
Total II		427 683	26 379	401 304
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés			
	Autres créances	158 574		158 574
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	16 469		16 469
	Charges constatées d'avance (3)			
	Total III	175 043		175 043
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		602 726	26 379	576 347

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

21

BILAN PASSIF

PASSIF		31/12/2018 18mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 171 587) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	171 587
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	45 779-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	
	Total I	125 808
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	
	Total II	
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	
	Total III	
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	171 732 248 335
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	10 800 19 673
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I) Total IV	450 539
	Ecart de conversion passif (V)	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	576 347

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

289 977

rd

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018 18mois		
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	115 363		115 363
Chiffre d'affaires NET	115 363		115 363
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur <u>dépréciations</u> , provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
Total des Produits d'exploitation (I)			115 363
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes *			123 734
Impôts, taxes et versements assimilés			1 598
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			26 379
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
Total des Charges d'exploitation (II)			151 711
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			36 349-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

nd

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018 18mois
Produits financiers	
Produits financiers de participations (3)	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total V	
Charges financières	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	9 431
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total VI	9 431
2. Résultat financier (V-VI)	9 431 -
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	45 779 -
Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
Total VII	
Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Total VIII	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
Total des produits (I+III+V+VII)	115 363
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	161 142
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	45 779 -

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

nd

ANNEXE

Exercice du 06/07/2017 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.